

Patrimoine - Polémique à Laennec

<http://www.valeursactuelles.com/economie/patrimoine/polemique-a-laennec-28935>

Les travaux de démolition de l'ancien hôpital Laennec (VII^e arrondissement de Paris) ont commencé. La chapelle de l'ancien hôpital devrait devenir un lieu d'expositions, mais elle n'a pas été désacralisée.



Acquis il y a dix ans par le promoteur Altaréa Cogedim puis par l'assureur Allianz, le site de l'hôpital Laennec, ancienne propriété de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, s'étend sur 4 hectares à deux pas du *Bon Marché*, dans l'un des quartiers les plus prestigieux de la capitale. Lancé en juin 2010, le projet immobilier prévoit la réalisation de 25 000 mètres carrés de logements, dont un programme social et un autre d'immobilier haut de gamme, et 17 000 mètres carrés de bureaux. Les anciens bâtiments hospitaliers, vétustes et sans caractère historique, sont en cours de démolition pour être remplacés par l'ensemble de logements. La commercialisation de ce programme est toujours en cours : sur les 191 appartements en logement libre, il en reste une quinzaine à la vente, de 10 000 à 20 000 euros le mètre carré.

La partie historique du site, partiellement classée à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques – dont les deux ailes de l'ancien hôpital qui représentent deux croix de Jérusalem –, propriété du groupe Allianz, sera transformée en bureaux. Également classée, la chapelle construite sous Louis XIII devrait, selon le projet d'Allianz, devenir un lieu d'expositions ou de conférences. Mais l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), ainsi que les associations des familles La Rochefoucauld, Turgot et Camus, dont les ancêtres y sont inhumés, ne l'entendent pas ainsi. « *En termes de droit de propriété, ces sépultures appartiennent aux descendants des inhumés. Elles sont inaliénables et imprescriptibles. L'Assistance publique le savait fort bien au moment de la vente puisqu'elle a demandé à Altaréa Cogedim d'en faire son affaire personnelle* », déclare Alain de La Bretesche, secrétaire général de l'Observatoire du patrimoine religieux. Il estime également que les sépultures d'hommes aussi illustres que le grand Turgot, ministre de Louis XVI, ou le cardinal de La Rochefoucauld, fondateur de l'hospice dit des Incurables avant qu'il ne devienne l'hôpital Laennec en 1878, doivent rester ouvertes au public.

Au titre de la loi de 1905, l'État ne subventionne aucun lieu de culte, à l'exception de ceux situés dans les hôpitaux, prisons, collèges... Que se passe-t-il lorsque l'Assistance publique décide de vendre un lieu de culte ? « *Nous n'avons pas de réponse de l'État* », assure Alain de La Bretesche. En décembre, l'évêché de Paris a confirmé qu'aucune décision de désaffectation de la chapelle n'a jamais été prise avec l'État. « *Il est absolument nécessaire qu'il y ait une médiation publique par le ministère de la Culture* », conclut Alain de La Bretesche.

Marie de Greef-Madelin